Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260320-2026_200313-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le seize mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LUCAS, M LEVOYER, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, Mme PRIOUX

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M Eric TOUZARD ayant donné son pouvoir à Daniel LE RUYET

Mme Patricia BRIFAUT ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Conseillers	19
Présents	17
Absents	2
Pouvoirs	2

Votants 19
Exprimés 19

Délibération n° D 13-2026

CREATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES D 13-2026

Monsieur Le Maire explique que L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer, à chaque séance, des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal et c'est au sein de ces commissions que le travail d'élaboration des délibérations est effectué. Le maire est président de droit de toutes les commissions et peut donner délégation aux vice-présidents. Ces vice-présidents sont élus par la commission lors de sa première réunion.

La représentation à la proportionnelle est obligatoire en leur sein, dans les communes de 1000 habitants et plus.

Il est proposé au conseil municipal de constituer les commissions suivantes :

- Commission finances
- Commission travaux, voirie, environnement et urbanisme
- Commission affaires scolaires, enfance et jeunesse

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260320-2026_200313-DE

- Commission vie associative, sport, évènementiel et culture

Il est proposé que chaque commission soit composée du Maire, président de droit et 6 membres dont une personne de la minorité. La désignation des membres des commissions doit se faire à scrutin secret.

Il est proposé de **procéder à la désignation des membres des commissions à main levée. Après avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de désigner les membres des commissions à main levée.**

- **Créer une commission « Finances »**

- Désigne les membres suivants :

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres titulaires: Philippe MAHIAS, Olivier PERRICHOT, Albane FRANCHE, Ophélie NAYS, Patricia BRIFAUT, et Eric TOUZARD

➢ **Après en avoir délibéré à la majorité avec 15 voix pour et 4 contre le conseil municipal décide :**
- **De créer la commission finances**
- **De désigner les membres suivants :**

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres titulaires: Philippe MAHIAS, Olivier PERRICHOT, Albane FRANCHE, Ophélie NAYS, Patricia BRIFAUT, et Eric TOUZARD

- **Créer une commission « travaux, voirie, environnement et urbanisme »**

- Désigne les membres suivants :

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres : Philippe MAHIAS, M Aurélien LEVOYER, M Jean-Claude ZANUTTO, Mme Marie COLIN, Olivier PERRICHOT et Violaine GENTILHOMME

➢ **Après en avoir délibéré à la majorité avec 15 voix pour et 4 contre le conseil municipal décide :**
- **De créer la commission finances**
- **De désigner les membres suivants :**

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres : Philippe MAHIAS, M Aurélien LEVOYER, M Jean-Claude ZANUTTO, Mme Marie COLIN, Olivier PERRICHOT et Violaine GENTILHOMME

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260320-2026_200313-DE

- **Créer une commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse »**

- Désigne les membres suivants :

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres : Albane FRANCHE, Pierre-Alexandre TOUZE, Stéphanie JOSSET, Ophélie NAYS, Maxime LUCAS et Daniel LE RUYET

➢ **Après en avoir délibéré à la majorité avec 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention le conseil municipal décide :**
- **De créer la commission finances**
- **De désigner les membres suivants :**

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres : Albane FRANCHE, Pierre-Alexandre TOUZE, Stéphanie JOSSET, Ophélie NAYS, Maxime LUCAS et Daniel LE RUYET

- **Créer une commission « vie associative »**

- Désigne les membres suivants :

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres : Maxime LUCAS, Bastien RUCH, Pierre-Alexandre RUCH, Stéphanie JOSSET, Marie COLIN, Jean-Claude ZANUTTO et Daniel LE RUYET

➢ **Après en avoir délibéré à la majorité avec 15 voix pour et 4 contre le conseil municipal décide :**
- **De créer la commission finances**
- **De désigner les membres suivants :**

Président : Jean-Charles SENTIER
Membres : Maxime LUCAS, Bastien RUCH, Pierre-Alexandre RUCH, Stéphanie JOSSET, Marie COLIN, Jean-Claude ZANUTTO et Daniel LE RUYET

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260320-2026_200313-DE

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 20 mars 2026
M Jean-Charles SENTIER



